

**DECISION DG n° 2018 – 142**

du **- 4 JUIL. 2018** portant nomination auprès du Comité scientifique spécialisé temporaire « Consultation publique sur la communication des données de sécurité des vaccins obligatoires pour les enfants de moins de 2 ans » à l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé

**Le Directeur général de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé ;**

- VU** le Code de la santé publique et notamment les articles L.1451-1 à L.1451-4, L.1452-1 à L.1452-3, L.1454-2, L.5311-1, L.5311-2, L.5323-4, L.5324-1 et R.5322-14 ;
- VU** la décision DG n° 2018 – 141 du 29 juin 2018 portant création d'un Comité scientifique spécialisé temporaire « Consultation publique sur la communication des données de sécurité des vaccins obligatoires pour les enfants de moins de 2 ans » à l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé ;

**DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup> :** Sont nommés membres auprès du Comité scientifique spécialisé temporaire « Consultation publique sur la communication des données de sécurité des vaccins obligatoires pour les enfants de moins de 2 ans » pour une durée de 3 mois à compter de la date de la présente décision :

Madame BESNARD (Marie-Agnès)  
Madame BURBAUD (Annie)  
Monsieur BRUN (Nicolas)  
Madame GOURAUD (Aurore)  
Madame NICAND (Elisabeth)  
Monsieur PERROT (Vincent)  
Madame QUELET (Sylvie)  
Monsieur WARD (Jérémy)

Monsieur SPIRE (Bruno) est nommé président du Comité.

**Article 2 :** Le Directeur des situations d'urgence, des affaires scientifiques et de la stratégie européenne est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée sur le site Internet de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé.

Fait, le **- 4 JUIL. 2018**

Dr Dominique MARTIN

Directeur général